



Ville de Marcoussis

**Liberté Egalité Fraternité**

République Française - Département de l'Essonne

## DÉCISION N°2022-184

Approuvant la signature d'une convention de partenariat pour l'organisation du festival « Encore les beaux jours » avec la Communauté d'agglomération Paris Saclay

Le Maire de la Ville de Marcoussis,

**VU** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les délibérations du Conseil municipal n° 2020-041 et n°2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil municipal a élu et délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

**CONSIDERANT** la volonté de la municipalité de travailler avec un réseau d'acteurs locaux ;

**CONSIDERANT** la nécessité de s'appuyer sur des partenaires extérieurs pour développer son public ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de signer une convention de partenariat pour matérialiser ces échanges ;

## DÉCIDE

### ARTICLE 1

Il est conclu une convention entre la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ayant son siège Parc Orsay Université, 1 rue Jean Rostand, 91898 Orsay et la Ville de Marcoussis.

### ARTICLE 2

La présente convention conclue que la ville de Marcoussis s'engage à accueillir le spectacle « Manipulation poétique » et en précise les conditions. La présente convention est conclue à titre gracieux.

### ARTICLE 3

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

### ARTICLE 4

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau.

Fait à Marcoussis, le 01/09/22  
Le Maire,  
Olivier THOMAS



Accusé de réception en préfecture  
091-219103637-20220901-DEC2022-184-AU  
Date de télétransmission : 05/09/2022  
Date de réception préfecture : 05/09/2022